Documentation générale

Liste des prestations pour lesquelles l'agence est habilitée sous le N° 21-93-0003

- L'organisation des obsèques ;
- La fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires ;

inhumations, exhumations et crémations, à l'exception des plaques funéraires, emblèmes religieux, fleurs, travaux divers d'imprimerie et de la marbrerie funéraire.

En application de l'article R2223-29 du Code général des collectivités territoriales, les prestations obligatoires dans le cadre de l'organisation des obsèques sont les suivantes :

- **La housse mortuaire** lors de transport avant mise en bière ;
- **Le retrait d'une prothèse fonctionnant au moyen d'une pile**, lorsque le défunt en est porteur, à l'exception de celles compatibles avec l'inhumation ou la crémation, conformément à la liste fixée par arrêté des ministres chargés de l'intérieur et de la santé après avis du Haut Conseil de la santé publique ;
- **Le cercueil** muni de quatre poignées, sa cuvette étanche et une plaque d'identité ;
- En cas d'inhumation : **le personnel et les opérations d'inhumation** ;
- En cas de crémation : **le personnel, les opérations de crémation, l'urne cinéraire ou cendrier** avec sa plaque d'identité ainsi que **les prestations associées (scellement, dépôt en columbarium, inhumation sinon dispersion)**.

Nom de l'établissement	SANTILLY POMPES FUNEBRES (SPF)	**Représentant légal ou responsable de l'établissement**	BAPTISTE SANTILLI PATRIMOINE (Président)
Adresse de l'établissement	48 rue Charles Tillon, 93300 Aubervilliers	**N° d'inscription au RCS ou au RM**	981 543 796 RCS Bobigny
Forme juridique	SAS à associé unique	**Montant du capital**	900 000 €